

4^{ème} Rallye Régional de Printemps Vhrs

Coupe de France des rallyes

26, 27 mai 2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 9 avril 2018.**

Ouverture des engagements : **Lundi 9 avril 2018.**

Clôture des engagements : **Lundi 14 mai 2018.**

Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 27 mai au départ de l'épreuve.**

Lieu : **Cours Léopold, 54000 Nancy.**

Dates et heures des reconnaissances : **LES RECONNAISSANCES SONT INTERDITES**

Vérifications des documents le : **Samedi 26 mai 2018 de 14h00 à 19h00, Cours Léopold, 54000 Nancy.**

Vérifications des voitures le : **Samedi 26 mai de 14h15 à 19h15, Cours Léopold, 54000 Nancy.**

Heure de mise en place du parc de départ le **Samedi 26 mai à l'issue des vérifications technique.**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 26 mai à 18h30 Lieu : Campanile de la gare, 54000 Nancy.**

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 26 mai à 19h45, Cours Léopold, 54000 Nancy.**

Publication des heures et ordres de départ le **Samedi 26 mai à 19h45, Cours Léopold, 54000 Nancy.**

Départ de **Cours Léopold, 54000 Nancy, à 8h30.**

Publication des résultats partiels : **sur le tableau d'affichage parc fermé, place des fêtes à Vézelize.**

Vérification finale le : **Dimanche 27 mai au garage PETIJEAN, Ceintrey.**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 27 mai, 30mn après l'arrivée de la dernière voiture, place des fêtes à Vezelise.**

Remise des prix le : **Dimanche 27 mai** sur le podium d'arrivée, à partir de 18h20.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, organise les 26 et 27 mai 2018, en qualité d'organisateur Administratif et technique de véhicules de régularité Historique de Compétition, dénommée :

4^{ème} rallye régional de Printemps Vhrs.

Rallye de doublure du 4^{ème} rallye régional de Printemps Vhc.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue grand est du sport automobile le 18 avril sous le N° 18 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 316, en date du 18 avril.

Comité d'Organisation

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Asac Lorrain BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy**

Téléphone : **09 63 05 68 45** Port. : **06 07 09 00 54** Fax : **03 83 57 99 99**

Site internet. : **www.asaclorrain.eu** Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye : **Mairie de Vézelize (54).**

Lieu, date, horaire : **Mairie de Vézelize (54330) pendant la durée de l'épreuve.**

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Adresse : **Bp 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy.**

1.1P. OFFICIELS

Idem 25ème Rallye Régional de Printemps.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional de Printemps Vhrs compte pour le championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au rallye Régional de Printemps doit adresser au secrétariat du rallye **ASAC LORRAIN, Boulevard Barthou – BP 104 – 54503 VANDOEUVRE Cedex** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 14 mai 2018.**

3.1.1.P. Annulation :

L'Asac Lorrain, se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'Asac Lorrain fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.2.P. Remboursement :

L'Asac Lorrain remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20 voitures Vhrs**, ou 110 sur l'ensemble des 3 épreuves (moderne, Vhc et Vhrs).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **200 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2 EQUIPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Printemps représente un parcours de 130,9 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-2-3 le Saintois, (13,3 km x 3).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA. Aucune réclamation sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA. Prix en espèce, non applicable.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 27 mai sur le podium à Vézelize, 54330.